

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service aménagement, risques
Cellule planification

Affaire suivie par Marie Agnès Lafont
tél. : 04 50 33 77 13
marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le 27 juin 2016

PROCES-VERBAL

de la commission départementale de préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers
(CDPENAF) du 13 juin 2016

Le 13 juin 2016, la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie sous la présidence de **Monsieur Thierry ALEXANDRE, directeur départemental des territoires.**

Assistaient à la réunion :

Membres de la commission (voix délibérative) :

M. Paul RANNARD, maire de Chêne-en-Semine
M. Jacky DUNAND, représentant de l'association départementale des communes forestières de Haute-Savoie
M. Franck JACQUARD, représentant de la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc
M. Pierre AMAFROI-BROISAT, représentant des Jeunes agriculteurs
Mme Danielle ESPIC, présidente du syndicat départemental de la propriété privée rurale
M. Philippe ARPIN, directeur de la fédération départementale des chasseurs de Haute-Savoie
M. Michel DELAHOUSSE, représentant de la FRAPNA Haute-Savoie
Mme Aline BRETON, représentante d'Asters-conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie

Membre de la commission (voix consultative) :

M. Jean-Pierre LIAUDON, président du comité technique de la SAFER

Personnes excusées ou absentes :

Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la Haute-Savoie (*pouvoir à M. ALEXANDRE*)
M. Jean-Paul AMOUDRY, conseiller départemental
Mme Marie-Antoinette METRAL, maire de Saint-Sigismond
M. Bruno FOREL, maire de Fillinges, président de la communauté de communes des Quatre Rivières
M. Bernard MOGENET, représentant de la FDSEA (*pouvoir à M. JACQUARD*)
M. le président de la confédération paysanne
M. Yannick DUMONT, président de la société coopérative agricole Jura Mont-Blanc
M. Jean-Pierre PORTIER, représentant de l'union des forestiers privés de Haute-Savoie
M. le président de la chambre interdépartementale des notaires

Mme Lucille MOUCHET, représentante de l'INAO (*pouvoir à M. ALEXANDRE*)
 M. le directeur de l'agence départementale de l'office national des forêts

Autres participants :

Mme Caroline GARY, conseillère aménagement à la chambre d'agriculture
 M. Philippe LEGRET, DDT- chef du service aménagement-risques (SAR)
 Mme Marie Agnès LAFONT, DDT - SAR, responsable de la cellule planification
 Mme Anne FONTA, DDT - SAR, chargée d'études
 Mme Claire PARA-DESTHOMAS, DDT - SAR, chargée d'études à la cellule planification
 M. Nicolas MEUNIER, DDT - SAR, chargé d'études à la cellule planification
 Mme Céline BOCQUET, DDT - SAR, chargée d'études à la cellule planification

Etaient également présents :

Mme BOETTNER, adjointe au maire de Villy-le-Pelloux, accompagnée de M. Ange SARTORI, urbaniste (point 1)
 M. Laurent GROS, adjoint à l'urbanisme à Arthaz-Pont-Notre-Dame, accompagné de M. Ange SARTORI, urbaniste (point 2)
 Mme Martine FOURNIER, adjointe au maire de Châtillon-sur-Cluses, accompagnée de Mme Vanessa GRILLO, DGS (point 3)
 M. Gaston LACROIX, maire de Publier et Mme Catherine VIOUD, adjointe à l'urbanisme, accompagnés de M. Emmanuel FALCO, DST (point 4)

Rédactrice : Mme Marie Agnès LAFONT

M. Alexandre ouvre la séance en excusant l'absence de M. le préfet, retenu par d'autres obligations.

Avis sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de Villy-le-Pelloux

M. Legret présente le rapport de la DDT et propose à la commission un avis favorable au projet.

Discussion

M. Alexandre rappelle qu'à la suite de l'avis défavorable de la CDPENAF et des services de l'État sur le premier projet arrêté, il a lui-même rencontré la commune à plusieurs reprises, afin de l'aider à améliorer son document.

Mme Boettner remercie la DDT de son appui. Elle souligne que ce second PLU a nécessité des efforts de la part de la commune, mais qu'il lui permettra néanmoins de réaliser ses projets.

M. Jacquard salue le travail effectué, tout en faisant observer qu'un tènement non bâti d'environ 7 000 m², inclus dans la zone UHv du chef-lieu, aurait dû être comptabilisé comme une extension. M. Sartori précise à ce sujet que ces terrains ne seront probablement pas mobilisés à l'échéance du PLU et que cette zone est incluse dans un périmètre d'étude qui permettra à la commune d'en maîtriser l'urbanisation.

Concernant la zone 1 AUHv, dont l'ouverture à l'urbanisation, bien que phasée, est envisagée à court ou moyen terme, M. Jacquard s'interroge sur la gestion du foncier à l'échéance du SCoT. M. Sartori explique que la commune, qui ne possède qu'une petite part du foncier, mettra en œuvre des outils de partenariat public-privé et que les élus, qui souhaitent que Villy-le-Pelloux reste un village, sont conscients que le développement de leur commune devra se faire en cohérence avec les capacités des équipements publics.

Mme Espic cite le cas d'un propriétaire qui a vendu des terrains pour la zone d'activités d'Allonzier-la-Caille et a acquitté des droits en conséquence, en « contrepartie » de la constructibilité de parcelles qui

étaient classées en zone 1AUH-OAP2 dans le premier projet de PLU et ont été reclassées en zone agricole dans le second.

Elle demande pourquoi l'extension de la zone d'activités a été supprimée. M. Sartori explique que l'urbanisation de ce secteur, situé sur le coteau, aurait eu un impact très négatif sur le paysage.

Avis de la CDPENAF

Vu le projet de PLU de Villy-le-Pelloux arrêté et réceptionné,

Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance aux membres de la CDPENAF,

Par onze voix pour et une abstention (Mme Espic), la CDPENAF émet un avis favorable.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental des Territoires
de Haute-Savoie

Thierry ALEXANDRE